

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente  
M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 99

---

Séance tenue le 25 mars 2003, à 13 h 30  
Forum Jeunesse Charlevoix Ouest  
13, rue de Lumière  
Baie-Saint-Paul

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 25 MARS 2003

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE..... 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

MÉMOIRE DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT, RÉGION DE LA CAPITALE  
NATIONALE..... 2

MÉMOIRE DU REGROUPEMENT DES ORGANISATIONS DE BASSIN VERSANT  
DU QUÉBEC, ROBVQ..... 16

---

**(SÉANCE DU 25 MARS 2003)**  
**(SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI)**  
**(MOT DE LA PRÉSIDENTE)**

5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Mesdames et Messieurs, bonjour et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Je me présente, je m'appelle Louise Boucher et je préside cette commission d'enquête et d'audiences publiques, et le commissaire Alfred Marquis m'accompagne aujourd'hui.

Quant à nos deux (2) autres collègues, ils sont présentement à Sherbrooke, ils tiennent une séance cet après-midi et une autre ce soir. Quant à notre Commission, elle ajourne aujourd'hui ici à Baie-Comeau et elle reprend ses travaux demain soir à...

15

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Baie-Saint-Paul.

20 **LA PRÉSIDENTE :**

On est à... j'ai dit «Baie-Comeau»? Excusez-moi. Baie-Saint-Paul. Je voyage trop! À Baie-Saint-Paul. Et nous serons, demain soir, à Alma. Donc, voilà pour les travaux de la Commission de cette semaine. Et il nous restera, par la suite, trois (3) semaines, soit les villes de Saint-Charles-Borromée, Montréal, que nous ferons la semaine prochaine toute l'équipe ensemble, toute la Commission ensemble.

25

La semaine suivante, nous serons à Drummondville, La Pocatière et, le vendredi, à Sainte-Marie, parce que la Commission a dû déplacer le lundi, quatorze (14) avril, le ramener au vendredi étant donné que les jours d'élection, on évite de tenir des consultations publiques. Et nous serons, au cours de la dernière semaine, à Sainte-Marie. Il nous restera trois (3) jours à Sainte-Marie, après quoi, la consultation publique sera terminée. Mais les travaux de la Commission ne seront pas terminés pour autant.

30

Alors, cet après-midi donc, nous avons deux (2) organismes qui se sont inscrits et qui souhaitent présenter un mémoire à la Commission. Et je vous rappelle que la Commission, à la suite de chacune de ces présentations, échange avec les porte-parole des organismes. Nous avons prévu au total une demi-heure pour chacun de ces organismes.

35

Nous vous rappelons également que, s'il y avait des faits qui vous apparaissent erroné, il est toujours possible, pour tout citoyen, de corriger ces faits en s'inscrivant au préalable au droit de rectification, le registre est à l'arrière de la salle, mais il s'agit bien de corriger des faits et non pas de venir contre-argumenter sur l'opinion d'un participant.

40

45           Donc, sans plus tarder, j'inviterais monsieur... c'est monsieur Alexandre Turgeon; non?  
D'accord. Madame Mélissa Auclair du Conseil régional de l'environnement, région de la  
Capitale nationale.

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

50           Bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

55           Bonjour!

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

60           Madame, Messieurs. Le Conseil régional de l'environnement -- juste une brève  
explication de qu'est-ce qu'on fait -- on est un organisme à but non lucratif qui vise la promotion  
et l'insertion des valeurs associées à l'environnement, au développement durable et à la  
gestion intégrée des ressources auprès de la population ainsi que des décideurs.

65           Notre stratégie va privilégier la concertation régionale, les projets concrets avec les  
intervenants du milieu, et aussi la sensibilisation. Le développement accéléré de la production  
porcine au cours des dernières années a créé des inquiétudes et des conflits parmi la  
population dans plusieurs municipalités du Québec. La qualité des cours d'eau et les  
problèmes des odeurs sont souvent au cœur des préoccupations citoyennes ainsi que des  
préoccupation des dirigeants.

70           Le mémoire du Conseil régional de l'environnement propose des moyens qui visent à  
diminuer ces irritants qui sont également des sources potentielles de dangers pour la santé  
humaine ainsi que celle des écosystèmes.

75           Le territoire couvert par notre Conseil régional est assez grand, il s'agit de la région  
administrative 03. Il va y avoir diverses problématiques qui vont s'y retrouver.

80           Néanmoins, il y a quelque chose de commun à l'ensemble de la région, et c'est la  
vocation des lacs et des cours d'eau qui va être souvent des vocations de pêche, de villégiature  
ainsi que d'activités récréo et écotouristiques. Il est donc important de préserver cet  
environnement qui va être, d'une part, source d'un développement économique important, mais  
également, c'est un endroit où on va prélever certaines ressources essentielles à la vie. Donc,  
une population en santé va nécessiter un environnement qui va l'être tout autant.

85           Les recommandations du Conseil régional se sont basées sur le principe du  
développement durable qui, je le rappelle, c'est un concept qui intègre les considérations  
économiques, sociales et environnementales.

90 Dans l'agriculture, le développement durable va se traduire par la préservation de la  
bonne qualité des sols, des végétaux, de l'eau ainsi que par le respect du bien-être des  
animaux. L'agriculture durable va être également économiquement viable pour la société et  
non seulement pour un individu ou une entreprise. Également, l'agriculture durable devra être  
socialement acceptable.

95 Le Conseil régional de l'environnement n'est pas contre la production porcine mais  
plutôt en faveur de pratiques qui vont respecter les principes de l'agriculture durable.  
L'industrie porcine qui se pratique actuellement au Québec est loin d'être durable.

100 Alors, nos recommandations, cependant, ne touchent pas uniquement cette industrie  
mais sont relativement générales et peuvent s'appliquer à l'ensemble de l'agriculture. Tout  
d'abord, le Conseil régional de l'environnement tient à ce que les pratiques de l'agriculture  
biologique soient encouragées parce que ce type d'agriculture n'utilise pas d'engrais chimiques,  
les animaux ne vont pas prendre d'antibiotiques, les produits biologiques ne contiennent pas  
d'organismes génétiquement modifiés.

105 Le Conseil régional de l'environnement croit donc que le gouvernement doit augmenter  
le financement accordé à la pratique de l'agriculture qui va être biologique et durable. Les  
exploitations de produits biologiques sont relativement rare dans la région, alors que la  
demande est toujours en expansion.

110 Avec l'aide financière qui est actuellement d'environ un million, le Québec ne fait pas  
vraiment preuve d'un sérieux en matière de soutien à l'agriculture biologique. L'aide financière  
accordée à ce type d'agriculture devra augmenter substantiellement dans les prochaines  
années. Et à moyen terme, l'aide financière du gouvernement du Québec devrait devenir  
115 majoritairement destinée aux agriculteurs biologiques.

120 Notre deuxième proposition, c'est de resserrer les périmètres d'urbanisation et surtout  
de limiter le dézonage en zone verte. Il faut cesser d'autoriser diverses utilisations autres  
qu'agricoles en zones vertes, puisqu'il y a peu de bon sols dans la région de la capitale  
nationale. C'est donc important de les préserver.

125 L'implantation de quelques résidences, on le sait, peut stériliser de grands espaces  
agricoles. L'étalement urbain se fait souvent au détriment des terres agricoles et va entraîner  
des conflits de cohabitation.

Souvent les gens, qui viennent de la ville, vont percevoir les odeurs agricoles de façon  
plus importante et vont percevoir les émanations comme une véritable source de nuisance qui  
vont nuire à leur qualité de vie.

130 Également, l'empiétement des résidences en zone agricole va amener un aménagement  
du territoire inefficace et coûteux car il va falloir implanter des infrastructures routières, des  
infrastructures d'égouts et d'aqueducs qu'il faudra par la suite évidemment entretenir.

135 Le Conseil régional de l'environnement préconise donc un frein à toute forme de  
dézonage. Pour ce faire, il pourrait être intéressant de revoir le mandat confié à la Commission  
de protection du territoire agricole du Québec, afin qu'elle soit non seulement moins permissive  
mais aussi qu'elle étudie la possibilité de ramener un maximum d'hectares en terre agricole,  
puisque'il y a beaucoup de périmètres d'urbanisation dans les municipalité du Québec qui sont  
plus grands que les besoins.

140 Notre prochaine proposition vise à privilégier l'élevage sur litière. L'épandage du lisier,  
qu'il provienne des porcs ou d'un autre animal, peut engendrer... pas «peut engendrer», mais  
engendre plusieurs problèmes pour l'environnement et la santé humaine, sans compter les  
nuisances associées aux odeurs.

145 Bien que l'agriculture sur litière comporte certains inconvénients, comme les coûts un  
peu plus élevés et l'émission de certains gaz à effet de serre, nous croyons que ce type  
d'agriculture est préférable.

150 Les avantages de la production porcine sur litière va ôter la réduction des odeurs, la  
réduction des risques de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines, donc  
une amélioration potentielle de la santé humaine ou, du moins, d'en atténuer les risques, et elle  
va aussi nécessiter des bâtiments plus spacieux pour les animaux, donc améliorer leur bien-  
être.

155 L'application du principe de l'écoconditionnalité permettrait donc d'encourager les  
producteurs qui optent pour l'élevage sur litière lorsqu'ils implantent ou modifient un  
établissement. À la levée du moratoire également, seul l'élevage sur litière devrait être autorisé  
et la conversion progressive des élevages existants sur litière... sur lisier, excusez-moi, devrait  
160 être favorisée.

Notre prochaine recommandation vise à aménager des bandes de protection riveraines.  
Chaque cours d'eau, chaque fossé devrait avoir une bande de protection riveraine enherbée et  
boisée sur son pourtour afin d'assurer une bonne qualité de l'eau.

165 Les bandes riveraines enherbées et boisées sont un filtre naturel. Elles absorbent les  
sédiments, retiennent les nutriments et vont éliminer les pesticides. Les bandes riveraines vont  
aussi empêcher l'érosion en stabilisant les berges. Elles vont protéger l'intégrité du milieu  
aquatique et stabiliser la température de l'eau.

170 En ce qui concerne la largeur des bandes riverains, dans la littérature, on indique que  
trois (3) mètres sont requis pour les stabiliser et empêcher l'érosion, alors que quarante-cinq  
(45) mètres seraient nécessaires pour établir un habitat faunique.

175 Plusieurs autres études vont mentionner qu'une bande riveraine de douze (12) à vingt  
(20) mètres est nécessaire pour protéger l'approvisionnement en eau potable. Donc, une  
bande minimale d'une quinzaine de mètres permettrait de préserver la qualité des lacs, des

rivières, des ruisseaux. Un minimum de quinze (15) mètres devrait être... de cinq (5) mètres, excusez-moi, devrait être respecté le long des fossés.

180

Le gouvernement du Québec devrait inclure ces largeurs de bandes dans sa législation comme norme minimale et ne pas être laxiste dans son application. Prévoir des mesures économiques et fiscales incitatives, pour les agriculteurs qui vont avoir des pertes de sols, pourrait les encourager à adopter rapidement cette mesure.

185

Notre prochaine recommandation vise à privilégier la gestion par bassin versant. Bien que la gestion ferme par ferme du nouveau Règlement sur les exploitations agricoles est préférable à celle qui prévalait par municipalité, il faudrait également gérer la population émise en utilisant le bassin versant comme unité de mesure.

190

Dans les faits, le bassin versant est l'échelle à laquelle il est possible de bien mesurer la capacité de charge des cours d'eau et de savoir si un milieu peut accueillir davantage de fertilisant. C'est donc dans des bassins hydrographiques en surplus de fumier qu'on devrait interdire de nouveaux établissements et même parfois diminuer le nombre d'unités animales des fermes existantes, de sorte que la quantité des déjections épandues soit absorbable par le milieu et que les cours d'eau restent en santé.

195

Le modèle de subventions accordées aux entreprises agricoles devrait également être revu. Le Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale souscrit au principe de l'écoconditionnalité qui rend conditionnelle l'aide financière aux agriculteurs qui respectent les normes environnementales. Et à la suite des recommandations de la présente commission, les normes devraient évidemment être resserrées.

200

Également, les subventions ne devraient plus être liées au volume de production mais davantage à la constitution d'un revenu d'affaire acceptable pour les agriculteurs.

205

Enfin, il faudrait aussi supprimer l'aide financière directe et indirecte accordée aux intégrateurs qui sont plutôt des industriels que des agriculteurs puisqu'ils tirent profit des activités reliées à l'abattage et à la gestion de meuneries.

210

Quelques mesures devraient aussi être privilégiées pour favoriser la cohabitation et aussi pour préserver l'environnement, des mesures peut-être comme prévoir des ententes volontaires pour limiter l'épandage à certaines journées, encourager l'aménagement de haies brise-vent, faire un travail réduit du sol ou encore obliger l'incorporation au sol lors de l'épandage du lisier.

215

Et enfin, qu'est-ce qui est important, ce serait que le gouvernement affecte les ressources nécessaires au respect des normes. Le ministère de l'Environnement doit être en mesure de faire respecter les lois et les normes qu'il adopte. Pour ce faire, des ressources humaines qualifiées et en quantité suffisante doivent être affectées à la vérification et au suivi. Préciser et détailler les normes pourraient être une des actions privilégiées par le ministère pour faciliter le travail des inspecteurs.

220

225 Bien que les recommandations du Conseil régional de l'environnement demeurent  
brèves, nous croyons qu'une fois suivies, l'environnement de l'ensemble de la région et même  
de la province en serait grandement amélioré.

Merci.

230 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie, madame Auclair.

235 Ma première question est en rapport avec une affirmation que vous faites par rapport à  
l'agriculture durable.

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

Oui.

240

**LA PRÉSIDENTE :**

Et vous dites que l'industrie porcine, qui se pratique actuellement au Québec, est loin  
d'être durable.

245

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

Oui.

250 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, j'aimerais comprendre pourquoi vous dites ça...

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

255

Bien, premièrement...

**LA PRÉSIDENTE :**

260 ... parce que ce n'est pas très bien explicité, là, dans le mémoire.

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

265 Non, c'est vrai. Bien, premièrement, je crois qu'au Québec, si on a désiré faire une telle  
commission, je pense que, en partant, c'est parce qu'on savait qu'il y avait un problème puis  
que la production porcine ne pouvait pas continuer à se développer comme ça bien longtemps.



270 Si je dis que ce n'est pas durable, c'est parce qu'il y a déjà plusieurs régions où ils ont eu des problèmes de contamination de l'eau. C'est vrai que les preuves ne sont pas encore faites qu'il y aurait vraiment un lien de cause à effet, mais la littérature, je pense qu'elle est suffisamment explicite pour que le lien soit établi.

**LA PRÉSIDENTE :**

275 O.K. Donc, ce n'est pas un constat que vous faites au niveau de la région, particulièrement de la Capitale nationale...

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

280 Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

285 ... c'est une observation que vous faites à la lumière des informations, là, que vous avez entendues...

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

290 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

... particulièrement au cours de la consultation publique?

295 **Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

300 Exactement. C'est sûr que dans la région, justement, il y aurait seulement deux pour cent (2 %) du territoire, là, qui auraient des problèmes de surplus, donc quand même, ce n'est peut-être pas ici que vont se trouver les principales problématiques, mais je pense que c'est important de prévenir plutôt que d'attendre.

**LA PRÉSIDENTE :**

305 D'accord. Monsieur Marquis?

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

310 Permettez-moi de faire un petit commentaire qui n'a pas besoin d'être enregistré mais je trouve qu'aujourd'hui, ça ressemble beaucoup à ce que je connais à l'université, c'est-à-dire que les gens sont à l'arrière de la salle et les chaises en avant sont toutes vides.

315 Habituellement, lorsqu'on arrive à peu près au mois d'avril à l'université, les chaises en avant sont pleines, par exemple, parce que l'approche des examens rend les étudiants très attentifs. Alors, peut-être qu'en approchant vers la fin de la commission, on aura les gens plus à l'avant aussi.

Mais de toute façon, je m'aperçois quand même que vous êtes très à l'écoute, ce qui est quand même des plus intéressants. Alors, je reviens aux choses sérieuses, maintenant.

320 Dans votre mémoire, à la page 7, vous ne l'avez pas nécessairement lu, là, mais vous parlez de plusieurs raisons de privilégier l'agriculture biologique.

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

325 Oui.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

330 Et il y en a deux (2) que j'aimerais que vous m'expliquiez, c'est-à-dire qu'il est écrit : «L'agriculture biologique produit de la terre arable; alors que l'agriculture industrielle a fait perdre au Canada plus de cinquante pour cent (50 %) de sa terre arable, on a constaté que les techniques de fertilisation organique permettaient d'en produire un virgule cinq (1,5) centimètre en cinq (5) ans.»

335 Je ne sais pas si vous pouvez m'expliquer ça parce que j'ai un peu de difficulté à le comprendre, là?

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

340 J'avoue que je ne pourrai pas rentrer dans le détail, parce que moi-même... bien, c'est des trucs que j'ai trouvés dans la littérature, donc c'est sûr que j'ai cherché à les vérifier. J'ai vu d'autres études qui ne mentionnaient pas des chiffres aussi précis mais qui allaient dans le même sens.

345 Moi, je crois, en fait, que c'est du principe d'utiliser du compostage, d'éviter l'érosion. Je pense que c'est par des mesures comme ça que...

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

350 Que l'agriculture biologique pourrait...

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

355 Oui, exactement, là.

360 Mais quand on parle de l'agriculture biologique, il faut faire attention encore, parce que l'agriculture biologique n'est pas nécessairement durable. Bien qu'elle ne va pas utiliser de pesticides, l'agriculture biologique peut être très industrielle et ne pas nécessairement toujours respecter les principes, là, de l'agriculture durable. C'est quand même quelque chose qu'il faut considérer.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

365 Une autre aussi, qui est celle qui vient tout de suite après, vous dites que l'agriculture biologique, en ce qui concerne les questions surtout énergétiques, là : «Elles sont de deux cents (200) à mille (1 000) fois plus productives à l'acre.»

J'ai un peu de difficulté à comprendre ça, là. Je ne sais pas qu'est-ce qui était prévu, là.

370 **Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

Disons que c'est peut-être qu'il faudrait, dans le fond, que j'ajoute le contexte, là, de cette citation-là, qui n'est quand même pas de moi, là, je l'ai bien indiqué, là. Peut-être qu'à quelque part, j'hésitais à savoir les chiffres.

375 ... Non, en fait, je ne peux pas vous préciser, là.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

380 Parce que je me demanderais, à ce moment-là, laquelle est l'agriculture productiviste si elle est deux cents (200) à mille (1 000) fois plus productive à l'acre? Bon. Mais du moins, c'était simplement... c'était peut-être plus une observation parce que j'ai l'impression qu'il y a probablement... il devrait y avoir des virgules à quelque part, j'ai l'impression, parce que le chiffre m'apparaît très gros, là!

385 **Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

Oui. Non, c'est vraiment ce que l'étude de monsieur Gagnon démontre, là.

390 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Écrivait?

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

395 Oui, oui. Ça, par exemple, je peux vous en assurer.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

400 O.K.

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

Je peux peut-être mal vous l'expliquer, malheureusement.

405

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Donc, on ira voir la source. Merci.

410

Dans un peu un autre ordre d'idée, là, je suis maintenant rendu à la page 11 de votre mémoire, où vous parlez des subventions : «Les subventions ne devraient donc plus être liées au volume de production, mais davantage à la constitution d'un revenu d'affaire acceptable par les agriculteurs.»

415

Je ne sais pas si vous pourriez expliquer un peu ceci aussi, qu'est-ce que vous entendez? Est-ce que vous alliez vers ce que l'on parle parfois de multifonctionnalité ou si c'est plutôt simplement de lier les subventions à un revenu à la ferme ou quelque chose du genre, là?

420

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

Oui, c'est plus à ce niveau-là.

425

En fait, cette recommandation-là fait suite à, disons, des commentaires d'agriculteurs qui trouvaient que même s'ils faisaient beaucoup d'efforts pour respecter l'environnement, ils n'arrivaient pas à avoir un revenu d'affaire et, oui, ils pouvaient avoir un revenu minimal tel qu'il est assuré, mais les efforts n'en valaient pas le coup.

430

Donc, c'est plutôt à ce niveau-là. Je ne sais pas si je répons.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci.

435

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, c'est un revenu qui tiendrait compte, justement... finalement des investissements qu'il a à consentir pour protéger l'environnement?

440

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

Oui, exactement.

445

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

450 Toujours à cette même page, vous parlez d'encourager diverses pratiques agricoles de conservation, puis vous mentionnez les haies brise-vent, qui sont déjà des moyens également qui sont favorisés par le ministère de l'Agriculture. C'est bien beau de dire de l'encourager mais comment pourrions-nous encourager, entre autres, cette mesure-là?

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

455 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

460 Vous parlez aussi d'un travail réduit du sol. Est-ce que vous avez en tête, là, de façon pratique, comment ça devrait se faire? Est-ce que vous pensez simplement à des subventions, des programmes de subventions du gouvernement ou à d'autres moyens également pour le faire?

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

465 Bien, essentiellement, un mélange de, oui, les subventions et de sensibilisation. Bon. Parce qu'il y a quand même aussi, justement, des avantages aux haies brise-vent qui peuvent... bien, justement, comme je le mentionnais, là, augmenter, bon, les rendements.

470 Donc, une partie, oui, de subventions ou de mesures fiscales incitatives pour quand même compenser les agriculteurs qui perdent des sols parce qu'ils aménagent, là, de telles mesures. Mais également, justement, par des moyens de sensibilisation, quand les gens comprennent et savent que ça peut leur rapporter, je crois que, volontairement... parce que les agriculteurs sont conscientisés puis ils veulent aussi faire leur chemin pour améliorer  
475 l'environnement de la collectivité. Je crois qu'il y a une partie des mesures qui vont pouvoir se faire simplement avec la sensibilisation.

**LA PRÉSIDENTE :**

480 Qui devrait être responsable de ce volet sensibilisation?

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

485 Je suis sûr que le Conseil régional de l'environnement pourrait, avec le ressources, être très heureux de faire un tel travail. Je pense aussi... bien, les municipalités pourraient en prendre la charge, si elles le désirent.

**LA PRÉSIDENTE :**

490 C'est bien.

Vous parlez également du fait que le ministère de l'Environnement, particulièrement, là, devrait disposer de plus de ressources pour exercer son rôle...

495 **Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

500

... de gardien de la qualité de l'environnement.

Est-ce que vous considérez au CRE de la Capitale nationale que les cent (100) ETC qui ont été alloués dernièrement au ministère de l'Environnement, c'est-à-dire cent (100) postes et un individu par poste pour un an... et sur plusieurs années, est-ce que c'est suffisant pour vous, pour améliorer ou pour permettre au ministère de l'Environnement d'assurer son rôle de gardien?

505

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

510

C'est sûr que ça va l'améliorer. C'est vrai que le Conseil régional, on ne s'est pas penché spécifiquement sur cette question-là, je ne voudrais donc pas parler en son nom, mais je pense que, oui, ça ne peut qu'améliorer. Puis une fois que, justement, ces effectifs vont être en fonction, là, on va être en mesure de dire s'ils peuvent vraiment faire un travail efficace et suffisant.

515

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Marquis?

520

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Oui. Alors, je suis rendu à votre conclusion.

525 **Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

Oui.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

530

Et vous mentionnez quelque chose qui revient à plusieurs reprises dans certains mémoires et je voulais avoir votre idée, surtout de quelle façon que ça peut se faire.

C'est-à-dire que vous dites qu'il faudrait «intégrer davantage l'avis des citoyens et des instances municipales».

535

Alors, de quelle façon vous prévoyez justement qu'on pourrait intégrer ces avis des citoyens de même que peut-être impliquer davantage les instances municipales?

540 **Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

Bien, ce serait, dans le fond, de leur donner un poids réel quand il est question de prendre des décisions. Les citoyens, oui, c'est sûr que par les consultations, ont le choix, ont la possibilité de donner leur avis.

545

Par contre, peut-être que les mécanismes sont encore pas assez bien connus puis surtout, même si les gens vont dire leur mécontentement, qu'est-ce qui se passe après? Je pense qu'il y a du chemin à... il faut faire un arrimage, là, entre ce que les gens désirent, ce que les municipalités croient qu'il serait préférable pour leur territoire et ce que la législation ensuite, que ce soit provincial ou même municipal parfois, va faire.

550

Je pense que c'est vraiment justement dans ce qui existe déjà, c'est de trouver des brèches et des moyens que les citoyens puissent, disons, dire leur mot mais qu'ils se sentent à l'aise de le faire puis qu'ils aient l'impression que leur mot est important puis que ça va vraiment

555

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Alors, pour vous, ce n'est pas nécessairement de changer les législations actuelles, c'est-à-dire que les pouvoirs, selon vous, sont déjà là, ou s'il faut leur accorder davantage de pouvoirs législatifs?

560

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

Mmmm... ce n'est pas facile de répondre pour moi à cette question-là.

565

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Non. Vous n'êtes pas obligée de répondre, là, non plus.

570

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

Non.

575

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

En fait, c'était si vous aviez un éclaircissement...

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

580

Non.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

585 ... pour nous donner davantage...

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

590 C'est que je dirais que... c'est parce que dans la législation, dans les processus, on le sait que, justement, les citoyens sont appelés sans cesse à donner leur opinion, mais par après, ce n'est pas nécessairement tenu compte, malgré ce qui devrait être fait. Donc, c'est vraiment plus à ce niveau-là que, moi, je crois que ce serait important d'intégrer l'avis des citoyens.

595 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

600

Est-ce qu'il arrive que le CRE soit justement sollicité par des citoyens ou par des municipalités ou par tout autre groupe qui en ont contre la manière dont se développe le -- nous, ce qui nous intéresse, c'est le secteur porcin, là – est-ce que vous avez été...

605 **Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

Bien, oui...

**LA PRÉSIDENTE :**

610

... sollicités?

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

615

... l'an passé, alors qu'il y avait des projets d'implantation de porcheries à Sainte-Foy, le Conseil régional a aidé la formation d'un groupe, là, l'Action des citoyens pour le maintien de la qualité de vie. C'est ça. C'est le Conseil régional qui a collaboré et qui a fait les démarches nécessaires pour ce que ce groupe-là puisse voir le jour, là, en collaboration... moi, je n'étais pas là à l'époque, là, je ne veux pas entrer dans les détails.

620

Mais, bon, à ce niveau-là, on s'est impliqué. C'est sûr qu'on va... nous, à chaque fois qu'on va avoir des appels de citoyens, si c'est possible, on va faire les démarches qui s'imposent, que ce soit, des fois, d'envoyer de simples lettres aux personnes responsables parce que c'est plus facile quand tu es dans un Conseil régional. Premièrement, tu sais



625 comment ça fonctionne, les gens à qui t'adresser, les gens qui peuvent vraiment changer les situations.

Mais dans le dossier porcin, on ne l'a pas fait dans la dernière année.

630 **LA PRÉSIDENTE :**

Sauf pour aider le Comité de citoyens...

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

635

Oui, c'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

640

... de Sainte-Foy...

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

645

Exactement.

**LA PRÉSIDENTE :**

... que la Commission a déjà entendu.

650 **Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

655

Écoutez, madame Auclair, je vous remercie beaucoup pour cette participation à la consultation publique.

**Mme MÉLISSA AUCLAIR :**

660

Merci beaucoup.

**LA PRÉSIDENTE :**

665

Alors maintenant, j'inviterais le Regroupement des organismes de bassin versant du Québec et son porte-parole, monsieur François Lajoie.

Bonjour, monsieur Lajoie. Vous pouvez peut-être vous asseoir plus au centre?

670 **M. FRANÇOIS LAJOIE :**

Bonjour. Merci de nous donner la parole.

675 Ce qu'on veut vous présenter, ce sont quelques propositions, là, dans le cadre du développement de la production porcine. J'ai structuré brièvement mon exposé en quatre (4) parties, là, mais qui se retrouvent, là, exactement dans le mémoire qu'on a déposé.

680 Donc, qu'est-ce que le Regroupement des organisations de bassin versant, une brève description de la situation, notre vision et puis la conclusion.

685 ROBVQ est l'organisme à but non lucratif reconnu par le ministère de l'Environnement comme étant l'interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec. Il s'est mis en place progressivement pour s'incorporer à l'automne deux mille un (2001). Et puis, nous avons élaboré différentes façons de faire avec le ministère de l'Environnement, nous collaborons ensemble.

690 La mission du Regroupement est de regrouper les organisations de bassin versant du Québec ayant comme but principal la concertation multisectorielle dans une démarche de développement durable, pour favoriser une gestion intégrée de l'eau, des écosystèmes et des autres ressources associées à l'eau, à l'échelle du territoire du bassin versant.

695 D'abord, une brève définition, qu'est-ce qu'intégrer? Dans le Petit Larousse, on dit que c'est assembler les différentes composantes d'un système et assurer leur compatibilité et le bon fonctionnement du système complet.

700 L'organisation de bassin versant, qu'est-ce que c'est? C'est une table de concertation où siègent les représentants de tous les groupes d'usagers présents sur le territoire du bassin versant, tant au niveau des municipalités, des gouvernements, des experts, des usagers du territoire comme la population, les producteurs agricoles.

705 On dit aussi qu'une organisation de bassin est généralement considérée comme l'une des meilleures solutions à adopter pour développer une gestion intégrée des ressources en eau.

710 Je vous présente ici la carte du Québec, où on voit les trente-trois (33) bassins versants qui ont été jugés prioritaires, dans une première étape, auprès desquels le Regroupement s'attarde à développer des organisations où est-ce qu'elles ne sont pas présentes. On compte actuellement... je crois que c'est vingt-six (26) membres. Il y a des membres permanents, il y a des membres réguliers et des membres en formation et puis on progresse avec les bassins prioritaires qui n'ont pas encore d'organisation et puis on progresse aussi avec d'autres qui se mettent en place progressivement dans des bassins qui ne sont pas encore jugés prioritaires. On voit aussi que c'est particulièrement concentré dans les zones de production agricole.

715 La situation. Premièrement, il y a le développement durable, il y a notre intérêt pour la production porcine, il y a la problématique et puis il y a nos préoccupations.

720 Au niveau du développement durable, je vais vous présenter la définition de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation : «L'agriculture durable doit préserver la terre, l'eau et les ressources végétales et animales pour ne pas dégrader l'environnement et être techniquement appropriée, économiquement viable et socialement acceptable.»

725 Ce qu'on a voulu illustrer ici, c'est le déplacement du centroïde, là, qui est dans une sphère d'activités qui a une nette prédominance au niveau économique et puis on veut la rapprocher, là, dans le cadre du développement durable où il y a une prise en compte des trois (3) sphères.

730 Le but ultime du développement durable, c'est d'harmoniser le développement socio-économique du territoire et la qualité de ceux qui l'habitent.

735 Donc, le ROBVQ préconise l'approche par bassin en améliorant l'efficacité des partenariats, c'est-à-dire en augmentant l'efficacité dans l'allocation des ressources et en assurant une meilleure coordination des actions; en améliorant aussi l'accès transversal à l'information, en facilitant l'implication du public au niveau approprié, selon la nature des enjeux.

740 Notre intérêt pour la production porcine. Actuellement, la qualité de l'eau et des écosystèmes est tributaire des surplus de déjections animales, de l'érosion et de la disparition des bandes riveraines, du déboisement intensif et d'un paquet d'actions qui découlent d'une production... d'une agriculture qui n'est pas nécessairement équilibrée.

745 La problématique. Le modèle d'élevage porcin qui a été développé, on dit qu'il y a trente-deux pour cent (32 %) des entreprises spécialisées qui sont dites sans sol. L'impact négatif sur la qualité de l'eau souterraine et de surface... c'est-à-dire l'impact est négatif sur la qualité de l'eau souterraine et de surface. À cet effet, il y a d'ailleurs un rapport qui va sortir au mois de mai sur une caractérisation qui est conduite par le ministère de l'Environnement qui... déjà, il y avait des résultats préliminaires, là, qui sont quand même préoccupants.

750 On dit aussi que les concentrations de cheptels porcins n'ont cessé d'augmenter malgré des signes évidents de dégradation de la qualité de l'eau dans les bassins versants des rivières Yamaska, L'Assomption, Chaudière et Boyer.

755 Le ROBVQ demande que la gestion intégrée par bassin versant, avec les moyens nécessaires, complète la gestion ferme par ferme, supportée par les nouvelles dispositions du Règlement sur les exploitations agricoles et l'abandon des zones d'activités limitées.

Nos préoccupations donc, au niveau du ROBVQ, c'est que l'état de dégradation de la qualité des eaux de surface et souterraines, des berges et des habitats s'est fait à une vitesse...

760 -- excusez-moi. La vitesse à laquelle s'est développée cette production et l'absence de  
mesures appropriées pour atténuer les impacts pourtant bien documentés, l'avenir des familles  
et les régions qui ont misé sur cette production et qui restent à intégrer, à équilibrer.

765 Pour assurer le développement souhaité, le ROBVQ propose un décloisonnement des  
disciplines habituées à des visions sectorielles, segmentées et verticales.

770 Donc, notre vision passe par la pérennité et la qualité de l'environnement, par des  
bandes riveraines et la gestion des déjections animales, l'approche par bassin versant, l'accès  
à l'information, le potentiel économique et environnemental du traitement, les fermes à  
dimension humaine et la réconciliation des usages.

775 Et au niveau de la pérennité et la qualité de l'environnement, la gestion de l'eau est  
indissociable du territoire et les problèmes de gestion de l'eau sont avant tout des problèmes  
d'aménagement du territoire. Il nous reste donc à nous associer pour réintégrer dans nos plans  
respectifs les moyens de rétablir un équilibre entre l'agriculture et notre environnement.

Au niveau des bandes riverains et de la gestion des déjections animales, pour abrégé  
un peu l'exposé, je me suis permis de vous référer au mémoire déposé par la rivière Rimouski,  
qui fait huit (8) recommandations très pertinentes et que le ROBVQ endosse.

780 L'approche par bassin versant. Évidemment, avec tout ce qu'on en sait, c'est l'approche  
privilegiée. Par contre, bien que plusieurs tables existent pour discuter d'agriculture, les  
organisations de bassin versant sont souvent absentes, faute de temps, d'argent et de  
ressources.

785 Il semblerait, avec la politique nationale de l'eau, que ça va s'améliorer et qu'on va avoir  
un peu plus de ressources. On va connaître les dispositions financières bientôt.

790 Pourtant, le rôle premier des organisations de bassin en est un de concertation et de  
coordination à l'échelle du bassin pour les activités ayant une incidence certaine sur l'eau et les  
écosystèmes.

795 Donc, avec la politique nationale de l'eau, les OBV deviennent incontournables et  
participeront à la recherche de solutions prenant en compte l'ensemble des usages et des  
ressources du bassin.

800 Au niveau de l'accès à l'information, je voulais vous décrire le cycle de l'information qui  
découle de la capacité d'intervenir au niveau du territoire, au niveau des problématiques.  
Donc, on part de l'acquisition de données brutes qui sont ensuite traitées pour fournir une  
information qui est ensuite analysée pour fournir des connaissances, qui est organisée pour  
mener au savoir et qui permet une prise de décision puis une action et on reboucle avec le suivi  
et une acquisition de connaissances.

805 On croit que c'est cet accès à l'information qui fournit les possibilités d'améliorer la participation des acteurs, tant des décideurs, des spécialistes que des citoyens. Au niveau du partage, ce que je voulais vous présenter, c'était lorsque l'information est disponible, il faut qu'on soit capable de se la partager.

810 Lorsque l'information est variée, donc lorsque les détenteurs d'information ont chacun une information pertinente, il devrait être possible aussi d'échanger de l'information et puis, évidemment, de transférer de l'information, non pas seulement de la transférer mais de la vulgariser et tout ce que ça entraîne pour que l'information fournisse les moyens à ceux qui veulent faire quelque chose.

815 On dit que les gens ne font pas preuve de mauvaise volonté mais c'est parce que, des fois, ils manquent d'information et de pouvoirs.

820 Vous voyez ici un peu les bulles, là, qui représentent tous les intervenants qui peuvent être impliqués dans la gestion de l'eau par bassin versant, autant au niveau des écoles où il y a plusieurs comités de bassin qui interviennent vers la sensibilisation, que d'autres organisations, que des ministères, que des industries. En fait, c'est une table où on échange et on en vient à trouver une solution pour un problème donné.

825 Au niveau du potentiel économique environnemental du traitement des lisiers particulièrement, on disait, en quatre-vingt-seize (96), que quatre-vingt-dix-sept virgule cinq pour cent (97,5 %) des unités animales du cheptel porcin était sous gestion liquide. Plusieurs prônent une gestion solide, c'est-à-dire sur litière. On a des préoccupations à ce niveau-là qui sont présentées dans notre mémoire.

830 Actuellement, il y a plusieurs traitements qui sont expérimentés, qui ont des vitrines puis qui sont encore à l'essai pour vérifier leur faisabilité, qui visent à exporter un produit à valeur ajoutée en extrayant l'eau, en essayant d'améliorer la gestion liquide.

835 Mais il y a aussi des développements intéressants du côté de la digestion anaérobie qui permet de récupérer le méthane qui est un gaz à effet de serre alors que, comme je le dis dans le mémoire, la gestion solide entraîne le dégagement de N<sub>2</sub>O qui est un gaz encore plus néfaste. Alors, en récupérant le méthane, on peut s'en servir comme combustible tant au niveau du chauffage, de la climatisation, de l'énergie transport. Il y a d'ailleurs des études très prometteuses, là, qui évoluent rapidement puis qui montrent des économies importantes, là.

840 La production d'énergie pourrait correspondre à peu près au besoin d'énergie à la ferme. Alors, il y a des choses à regarder de ce côté-là. On limite les odeurs, on améliore la qualité du produit à épandre, la stabilité du produit.

845 On a aussi un intérêt dans la ferme à dimension humaine. Le ROBVQ recommande de coordonner un meilleur soutien autour de la ferme à dimension humaine. Les communautés rurales dépendent de ces producteurs qui investissent dans la communauté et contribuent au

maintien d'une qualité de vie par le respect de l'eau, de l'air et des habitats. Les communautés qui désirent bâtir un avenir doivent prendre des mesures positives dès aujourd'hui.

850 Évidemment, l'approche par bassin, ça en est une qui vise particulièrement la réconciliation des usages. Le ROBVQ est convaincu qu'il est urgent de trouver un nouvel équilibre entre les facteurs de production et la capacité de support du milieu. Le ROBVQ croit à une approche participative qui permet de chercher ensemble les meilleures solutions dans l'intérêt général.

855 En conclusion, le but ultime est d'harmoniser le développement socio-économique du territoire et la qualité de vie de ceux qui l'habitent. Le changement requis suppose une volonté réelle de redresser la situation.

860 Le ROBVQ recommande la mise en place d'un développement durable qui passe par le soutien, l'engagement et la coopération de et entre quatre (4) acteurs sociaux que sont les parlements, les mouvements associatifs et organisations de la société civile, les scientifiques, intellectuels, médias et les syndicats, pour faire pression sur les gouvernements et les forces économiques clés, notamment les grandes entreprises, sensibiliser et mobiliser l'opinion  
865 publique, notamment le monde de l'éducation, du travail, les consommateurs, le tissu des petites entreprises et promouvoir l'innovation sur le plan législatif et celui des pratiques économiques et sociales des valeurs, comme le dit si bien monsieur Petrella.

870 C'est tout. Alors, je vous laisse sur cette parole, là, qui dit que «La meilleure façon de prédire l'avenir, c'est de l'inventer».

**LA PRÉSIDENTE :**

875 Merci. Moi, je commencerais peut-être en citant Albert Einstein, que vous citez vous-même dans votre mémoire, qui dit : «On ne saurait résoudre les problèmes actuels si l'on pense de la même manière qu'au moment où les problèmes ont fait leur apparition.» Je trouve ça très beau. Je voulais le mentionner, comme vous ne l'avez pas fait.

880 Ma première question, c'est en rapport avec justement la gestion par bassin versant. Vous êtes favorable à ce qui est proposé dans le Règlement sur les exploitations agricoles, c'est-à-dire de faire une gestion d'abord ferme par ferme, mais vous dites que ce n'est pas suffisant, il faut aller au-delà de ça et il faut s'assurer qu'on trouve un équilibre finalement entre les facteurs de production présents dans un bassin et la capacité de support du bassin.

885 Comment on peut arriver à faire ça, au-delà des mots, là?

**M. FRANÇOIS LAJOIE :**

890 Nous on voit, dans l'organisation de bassin versant, un pivot au niveau du territoire qui va permettre de rallier les informations, les acteurs autour de la problématique. La problématique s'est construite à travers les décennies, alors qu'il y avait quand même

beaucoup de moyens mis en place pour développer cette production-là, mais il y a eu des oublis qui ont fait qu'on se ramasse avec une problématique de pollution des cours d'eau, de dégradation des berges, de dégradation des habitats.

895

Nous, on se dit qu'avec le mandat des organisations de bassin, c'est justement de rassembler les acteurs puis de voir quelle est l'information qui va nous permettre de prendre des décisions. Actuellement, il y a plusieurs acteurs qui ont des informations et qui ne sont pas nécessairement accessibles.

900

Si le REA permet... ou plutôt mise sur la responsabilisation ferme par ferme, on doit tout de même avoir une certaine capacité de vérifier qu'il y a une bonne façon d'aller... que les choses ont une bonne façon de se réaliser. Parce que ferme par ferme, de qui va dépendre la surveillance? Est-ce que ça va dépendre d'un ministère, ça va dépendre d'un organisme? Il y a eu des essais au niveau des organismes de gestion des surplus de fumier.

905

Nous, on pense qu'au niveau de la gestion par bassin, étant donné que déjà, on a commencé à construire des connaissances au niveau du territoire, qu'on est en mesure de dire, sur un territoire donné, il y a une certaine capacité à développer des usages, des activités. Si on était en mesure d'avoir l'information, on pourrait être capable peut-être de voir avec chaque acteur comment il peut réaliser son mandat spécifique.

910

Alors, le bassin versant, on le voit comme pivot central pour permettre à chacun de réaliser son rôle.

915

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça. C'est qu'en fait, la gestion ferme par ferme va permettre de prendre une décision en ce qui concerne, par exemple, un projet de production d'unités animales donné, on va être en mesure de dire, sur le territoire, il y a une capacité pour accueillir ces engrais.

920

Mais en même temps, si les personnes qui prennent cette décision n'ont pas une vue d'ensemble de tout ce qui est en plan dans le bassin comme projets, là, ils vont peut-être prendre une bonne décision par rapport à la gestion ferme par ferme, mais ça ne s'inscrira pas dans un ensemble qui va permettre de vérifier si on réalise l'ensemble des projets qui sont projetés et pour lesquels des décisions vont être prises individuellement, de vérifier si le bassin est capable d'accueillir.

925

Donc vous, vous dites, il faut avoir une approche... on respecte cette approche-là ferme par ferme qui nous permet de prendre une décision pour l'agriculture mais, en même temps, n'oublions pas qu'il y a autre chose à l'échelle du bassin et il faut donc se donner un outil en tant que décideur pour pouvoir prendre les bonnes décisions et s'assurer que l'ensemble des décisions qui vont être prises vont respecter la capacité de support du bassin.

930

Je vous résume bien?

935

**M. FRANÇOIS LAJOIE :**

Oui. Oui. Puis à la rigueur, qu'on respecte les autres usagers.

940

Évidemment, justement, la responsabilité de l'entrepreneur, quand on regarde ferme par ferme, ça peut être justifié de développer une entreprise. Mais ce qu'on a constaté dans des bassins qui étaient déjà en surplus, j'en fais mention, il y a des bassins qui étaient déjà en surplus extraordinaire, mais la couleur, là, après rouge foncé, on ne sait plus quoi mettre, là, comme couleur!

945

Il faut voir quand une ferme a eu des ententes avec son voisin pour épandre et puis que ce voisin-là décide qu'il a des terres pour produire, si c'est ferme par ferme, bien, s'il se met à produire, il y a un déséquilibre par rapport à la capacité de support du bassin, parce qu'on se ramasse avec une ferme de plus en surplus qui ne peut plus exporter.

950

Donc, on doit avoir une vue d'ensemble, on doit avoir un modèle, un outil de gestion globale pour chaque unité qui compose... qui occupe le territoire.

955

**LA PRÉSIDENTE :**

Quant à l'échange d'information, à l'heure actuelle, il y a des organismes de bassin qui existent. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez à échanger de l'information?

960

**M. FRANÇOIS LAJOIE :**

Bien, on ne parle pas tout à fait encore d'échanger de l'information.

965

La problématique actuellement, c'est la capacité d'acheter l'information. Il y a certaines informations qui sont disponibles mais à condition de les payer, par exemple, les cartes au niveau du ministère des Ressources naturelles. Ensuite, l'information, là, le ministère de l'Environnement travaille beaucoup à mettre, à la disponibilité des acteurs, de l'information sur le réseau Internet.

970

Mais actuellement, les organismes construisent leurs propres données comme plusieurs ministères le font chacun de leur bord parce qu'il y a, des fois, un certain besoin de contrôler la diffusion de l'information pour certaines choses, mais ça fait que chacun travaille, il y a une multiplication des moyens pour récolter les mêmes données et puis le comité de bassin, bien, selon ses moyens, il ramasse encore des données lui aussi.

975

Alors que si on mettait certaines informations à la disponibilité des intervenants qui en ont besoin, on pourrait allouer des ressources à autres choses puis on aurait des meilleurs moyens de décision, justement. Au lieu d'y aller à l'aveugle et puis de chercher à sensibiliser tout le monde, on chercherait à cibler des acteurs où il y a lieu d'agir de façon plus importante.

980

**LA PRÉSIDENTE :**



Monsieur Marquis?

985 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Merci, Madame la Présidente.

990 En fait, vous avez commencé à répondre un peu à une question que j'avais préparée pour vous, mais je vais la poser quand même d'une certaine façon. C'est-à-dire que vous parlez beaucoup, dans votre mémoire, d'information abrégée pour les unités administratives et, en fait, quelque chose, si je comprends bien, qui est déjà, d'une certaine façon, synthétisé, digéré et vous dites que vous aimeriez mieux avoir les données brutes, si je comprends bien.

995 Alors, c'est un peu ça?

**M. FRANÇOIS LAJOIE :**

1000 Bon. Je peux vous répondre de façon... toujours du point de vue d'une organisation de bassin.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

Oui.

1005

**M. FRANÇOIS LAJOIE :**

1010 Les bassins, vous l'avez vu sur la carte, il y en a des petits, il y en a des gros. Les bassins, ce sont des unités naturelles, ils sont recoupés par des unités administratives. Des fois, on a accès à des informations, par exemple, le bassin dont je m'occupe, la rivière Boyer, et dans le comté de... dans la MRC de Bellechasse, qui est dans Chaudière-Appalaches.

1015 J'ai des informations qui concernent Chaudière-Appalaches, qui m'amènent une information un petit peu plus précise parfois pour la MRC. Mais moi, l'information pour la MRC, je le sais que j'ai un problème, j'aurais besoin d'informations un peu plus précises, puis même, des fois, un petit peu plus précises même que la municipalité.

1020 Alors, quand j'ai de l'information, moi, je la construis vraiment localement, là, les coins de rue, les coins de cours d'eau. De l'information, j'ai eu accès à l'information du portrait qui a été fait pour toutes les fermes du Québec, on m'a fourni ça pour l'ensemble... en fin de compte, par municipalité.

1025 Pour moi, ça me donne très peu d'information, de l'information par municipalité, parce que j'ai deux cent soixante-quinze (275) producteurs dans mon bassin de deux cent dix-sept (217) kilomètres carrés; par où je commence? J'en ai cinquante (50) dans une municipalité,

j'en ai cent cinquante (150) dans une autre. L'information ne m'est plus utile quand elle agrégée et redirigée vers le bas.

1030 Alors que si je peux concourir, dans une certaine mesure, à ramasser l'information, moi je vais en avoir selon mes besoins au niveau... on appelle ça nominatif, ensuite on peut l'acheminer vers le haut pour que les décideurs aient un portrait d'ensemble. Mais moi, la vision d'ensemble ne me sert plus au niveau local.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1035

Et un paragraphe tout de suite après, à la page 8, là, vous parlez du développement de nouveaux indicateurs agroenvironnementaux et vous faites référence, entre autres, aux indicateurs de l'OCDE.

1040

Alors, j'ai un petit peu de difficulté à comprendre parce que, Agriculture Canada, entre autres, je ne sais pas si vous avez lu le document sur le développement durable de l'agriculture au Canada avec tous les indicateurs, c'est des nouveaux indicateurs, ce n'est pas ceux-là qui, pour vous, seraient intéressants d'avoir, parce qu'il couvre quand même des choses intéressantes au niveau de l'érosion, au niveau de la perte de carbone et enfin, diverses choses, là.

1045

**M. FRANÇOIS LAJOIE :**

1050 C'est parce qu'il s'agit de voir... en fait, ce n'est pas nécessairement d'inventer des nouveaux indicateurs toujours mais de préciser, par rapport à certains comités de bassin, quels seraient ses besoins pour des indicateurs. Moi, dans mon bassin, j'ai un réseau de rivières qui me donne des résultats d'analyses d'eau. Bon. Ça me laisse croire que l'eau est très détériorée. Par contre, j'ai trouvé, dans certains secteurs, la présence de truites.

1055

Alors, pour moi, la truite est un meilleur indicateur que mes analyses d'eau, parce que mes analyses d'eau, je dépasse toujours mes seuils maximums. C'est dans ce sens-là que je voudrais qu'il y ait des indicateurs qui soient un peu plus... il y a aussi une question d'accessibilité, que ce soit plus accessible aux individus.

1060

Il y a une question de vulgarisation de l'information, il y a une question... il y a des indicateurs qui sont très dispendieux à développer, il y a des indicateurs qui ne sont pas accessibles pour le commun des mortels, il y a tout un processus pour vulgariser. Moi, quand on me pose des questions au niveau des citoyens du bassin, je ne suis pas biologiste, des fois, j'ai de la misère à récupérer l'information trop scientifique pour un besoin terre à terre.

1065

Ça fait qu'il faut voir. Moi, ce que je visais particulièrement dans mon bassin, c'est, par exemple, un indicateur d'intégrité biotique qui nous permettrait de suivre l'état d'une population dans un cours d'eau donné, voir : est-ce que les poissons qu'on y retrouve, les différentes populations qu'on y retrouve indiquent une dégradation de la situation ou une amélioration?

1070

1075 Parce que, actuellement, je n'ai pas cet indicateur-là. On sait que ça pollue, tout à coup on sait que, woups!, ça a de l'air à s'améliorer, mais on n'a pas d'indication est-ce que c'est mieux ou pire qu'avant. Puis quand on intervient avec les producteurs, dans le cas qui nous intéresse, la première question qu'on a : est-ce que ça s'améliore? Parce qu'il y en a qui font des actions. Est-ce que ça donne un résultat? Mais quand on n'est pas capable de leur répondre, c'est difficile d'encourager ce mouvement-là.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1080 Vous apportez un point intéressant, c'est-à-dire que les indicateurs, au niveau de, par exemple, des habitats, au niveau de la biodiversité, pourraient peut-être être plus intéressant que certains indicateurs de mesures directes de la qualité de l'eau.

**M. FRANÇOIS LAJOIE :**

1085 Exactement.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1090 Effectivement, au niveau d'Agriculture Canada, leur indicateur qui touche la biodiversité, il est strictement au niveau des oiseaux, il ne touche pas les poissons actuellement, alors...

**M. FRANÇOIS LAJOIE :**

1095 C'est ça. C'est ça.

**M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

1100 Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

1105 Moi, j'aimerais bien comprendre le point que vous développez quand vous parlez des entreprises sans sol, et vous terminez, là, avec une question : «Quels moyens devons-nous développer pour réussir à conserver ou restaurer les bandes riveraines?»

1110 Parce que le fait qu'un producteur soit sans sol fait en sorte qu'il a l'obligation de soit louer une terre ou soit d'avoir une entente d'épandage. Puis vous dites : bien, peut-être que personne ne se sent responsable justement de protéger la rivière qui borde le terrain ou le fossé.

Alors, avez-vous poussé un petit peu plus loin votre réflexion ou vous en êtes resté encore au niveau de la question elle-même, c'est-à-dire quels moyens on devrait développer?

1115 **M. FRANÇOIS LAJOIE :**

La question, je voulais la soulever.

1120 En fait, on se questionne... c'est très dispendieux produire... démarrer une entreprise au niveau de la production porcine, ça demande beaucoup d'investissement. On se retrouve avec beaucoup d'entreprises qui n'ont pas de terre. Je rencontre souvent des producteurs qui ne sont pas des cultivateurs et ils produisent des animaux puis ils s'entendent avec un producteur voisin qui va utiliser leur surplus.

1125 Il faudrait voir à garantir un peu ces systèmes-là où il y a une collaboration entre les producteurs. Parce que souvent, on arrive devant un producteur qui nous dit : «Bien, je ne sais pas combien de temps il va prendre mes lisiers parce qu'il y a une grosse entreprise qui est venue lui en offrir puis là, à un moment donné, je vais être obligé de payer pour qu'ils prennent mes lisiers.»

1130 On le voit, d'ailleurs, dans les présentations, il y a eu une surenchère au niveau des terres. Moi, je parlais au niveau de la problématique, là, de restaurer les bandes riveraines. C'est à qui appartient la responsabilité d'entretenir la bande riveraine quand ce sont des terres louées, des terres prê... -- je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de terres prêtées, là -- mais où le propriétaire n'est pas le cultivateur?

1140 C'est une problématique qu'il va falloir aborder. On a même, au niveau de la production, développé des outils pour ces producteurs-là qui ont de la misère à entrevoir une bande riveraine parce qu'un jour, ils vont avoir à l'entretenir alors que, il y a quelques années, on défrichait, on les enlevait ces choses-là.

1145 Ça fait que c'est d'outiller les producteurs, de voir comment qu'on va réussir à établir un système qui va garantir une bande riveraine partout, que ce soit chez le producteur comme chez un propriétaire non producteur. La réflexion est vaste. Je ne veux pas m'étendre trop longtemps, là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1150 Alors, ça complète notre questionnement.

**M. FRANÇOIS LAJOIE :**

Je vous remercie.

1155 **LA PRÉSIDENTE :**

On vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique.

1160 Alors, le Regroupement était le dernier organisme à déposer un mémoire cet après-midi.  
Donc, la Commission remercie les participants, vous remercie également, tous ceux qui sont  
dans la salle, d'avoir participé à cette consultation publique.

1165 Et on vous invite demain, soit à Alma ou soit à Grand-mère, pour entendre d'autres  
mémoires sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Alors, au revoir et merci.

**(FIN DE LA SÉANCE)**

1170 **Je, soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe officiel, certifie sous mon serment  
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle  
en cette séance prise au moyen de la sténotypie, le tout conforme à la loi.**

1175 **Michel Olivier, s.o.**